

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 27 (1997)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Sion : une grand-maman au Conseil général  
**Autor:** Preux, Françoise de / Buclin-Favre, Edmée  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-827292>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VS

# Sion: une grand-maman au Conseil général



**Les Séduinois ont élu Edmée Buclin-Favre au Conseil général**

**Edmée Buclin-Favre, grand-mère de quatre petits-enfants, vice-présidente du Parlement valaisan des anciens, a présidé, au début de l'année, la séance constitutive du législatif sédunois.**

« **D**urant mon mandat, déclare-t-elle, je serai attentive à présenter les besoins, les désirs et les souhaits des aînés et des femmes qui, comme les jeunes, sont trop peu représentés dans les fonctions politiques.»

Car Edmée Buclin-Favre est aussi présidente de la Commission cantonale pour les questions d'égalité. Elle a souvent dénoncé les discriminations dans la formation, la politique ou l'administration. Elle ne craint pas de tenir tête au Conseil d'Etat. Ouvrière de la première heure, dès son retour en Valais, au début des années soixante, elle milite dans l'Association pour le suffrage fémi-

nin, où elle juge important que l'on travaille «non contre, mais avec les hommes, car la décision dépendait de leur vote. On allait de ville en village, organisant des rencontres contradictoires fort animées!» On l'imagine...

Membre du Parti démocrate-chrétien qui correspond à ses idées, Edmée Buclin-Favre siège au comité directeur cantonal, puis Suisse, et sera longtemps membre de la commission pour la famille. Nommée dans la commission d'experts pour la révision totale de la constitution fédérale (présidée par Kurt Furgler), elle y a fait «un travail passionnant, avec des gens de qualité».

## Aider les autres

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg, cette mère de trois fils se consacre à sa famille et se met bénévolement au service des causes qui lui tiennent à cœur. Elle cite entre autres: «Oui à la vie», la merveilleuse expérience du Synode de l'Eglise catholique où fut rédefini le rôle des laïcs dans l'Eglise

et sa vice-présidence à l'Association suisse des organisations d'aide-familiale. Et, dernier en date, son rôle dans le Parlement des Anciens, un forum «où ils s'expriment afin qu'on les écoute et les prenne en considération, au lieu de les marginaliser».

Edmée Buclin-Favre en est persuadée: «Comme les autres classes d'âge de la population, nous avons un rôle à jouer dans la société. Nous pouvons aider les autres.»

En 1994, lors de la première session du Parlement des Anciens, une résolution fut votée pour une meilleure représentation des aînés dans les commissions et les conseils, ainsi que l'abrogation de la limite d'âge de 70 ans pour y siéger. Le Conseil d'Etat a fait un premier pas dans ce sens. Il va prochainement mettre en place un Conseil de l'action sociale, dont un membre sera désigné par le Parlement des Anciens. Une commission cantonale de la vieillesse sera également créée et s'efforcera de déléguer des représentants des aînés dans les groupes régionaux de la santé. Une autre résolution demandant que les personnes ayant droit aux prestations complémentaires en soient systématiquement informées par les autorités fiscales est en bonne voie de réalisation.

Un fait marquant de la deuxième session du Parlement des Anciens, tenue en 1996, fut l'adoption de la Charte des Aînés. Ce document, qui pourrait être adopté sur le plan national rappelle leurs droits et obligations. Il demande la réalisation de trois postulats: la garantie des droits fondamentaux et libertés individuelles des personnes âgées, la possibilité de leur participation active à la vie publique et à la solution des problèmes qui les concernent, une protection sociale efficace et adéquate. L'auteur en est Edmée Buclin-Favre. Evidemment.

*Françoise de Preux*